



## Annulation commission sur vente

Par **kenia**, le **07/02/2010** à **21:34**

Bonjour,

J'ai besoin de votre aide. Je suis embauchée en CDI en tant qu'office manager (= responsable administratif) par une entreprise hollandaise mais je travaille en France dans la filiale/succursale française. Je travaillais en Province et suite à une mutation en oct 07 je suis venue travailler à Paris (transfert de l'établissement). Je leur ai demandé une augmentation de 10% qu'ils ont refusée. Après discussion ils m'ont proposé : augmentation de mon salaire de 4% + commission (= x %) sur chaque vente réalisée par les commerciaux. Proposition que j'ai acceptée. Un avenant a été fait à mon contrat de travail mais celui-ci n'a jamais été signé par la Direction ni par moi-même (avenant réclamé plusieurs fois à ma direction mais sans succès pour que moi je puisse le signer). Toutefois j'ai eu mon augmentation de salaire et mon bonus sur chaque vente réalisée. En 2008, il y a eu un nouveau directeur en hollandaise et rien n'a changé jusqu'à vendredi dernier où mon responsable en France m'annonce que la direction ne veut plus me donner de commission sur chaque vente car ils estiment que la commission est seulement due aux commerciaux qui se déplacent chez les clients et que de toute façon l'avenant n'a jamais été signé. Ils me proposent un bonus en fin d'année de 1 000 € mais uniquement si les objectifs de vente sont atteints mais cela ne compense pas le manque à gagner que j'aurais qui est d'environ 4 500 €/an. Est-ce qu'ils ont le droit de changer mon salaire de cette façon ? Que puis-je faire pour faire valoir cet avenant certes non signé mais tout de même appliqué ? A-t-il une valeur au vu de la loi ? Mes bulletins de salaire prouvent que l'avenant a été appliqué depuis ma mutation ? Est-ce que j'ai une chance de gagner devant les prud'hommes ? Si je perds, est-ce qu'ils peuvent me licencier ? Mon salaire est notre seule source de revenus pour notre famille (4 personnes). Que puis-je faire ? Merci de votre aide - Je dois leur donner une réponse ce mardi 9 février. Pour info la direction a dit à mon responsable que c'est à prendre ou à laisser